

Check-list examen chariot de manutention

Pour que l'école de conduite de chariots de manutention puisse former votre apprenant(e) de moins de 18 ans, elle/il doit attester des facteurs suivants.

- Permis de conduire de la catégorie G ou F ou plus
- Contrat d'apprentissage d'une des professions de mécanicien(ne) en machines agricoles, en machines de chantier ou d'appareils à moteur CFC
- Attestation écrite d'au moins 1 an d'expérience pratique dans le maniement de machines agricoles ou de chantier signée par l'employeur et le représentant légal de la personne en formation
- La personne en formation doit avoir terminé le 2^e semestre d'apprentissage (l'apprenant(e) doit être au moins en 2^e année d'apprentissage).

Un modèle d'attestation écrite pour une année d'expérience pratique figure ci-dessous:

Entreprise de technique agricole XY
Chemin Modèle 123
1234 Modèleville

École de conduite de chariots de
manutention Lift-up SA
Rue Modèle 111
1234 Modèleville

Modèleville, le 4 octobre 2017

Attestation d'expérience pratique avec des machines agricoles ou de chantier

Par la présente, nous attestons que la personne en formation, Jean Exemple de Modèleville, a acquis une expérience pratique d'une année dans le maniement de machines agricoles ou de chantier. Monsieur Jean Exemple a acquis cette expérience durant sa première année d'apprentissage dans notre entreprise.

Nous restons bien entendu à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Formateur professionnel
Entreprise de technique agricole XY

Représentant légal

Sig. Maurice Dupont

sig. Jacques Exemple, père

Cette attestation est remise à Monsieur Jean Exemple pour faire valoir à qui de droit.

Annexes :

- Copie du permis conduire
- Copie du contrat d'apprentissage